

BRIAN MYLES PARTAGE SES RÉFLEXIONS SUR LA COMMISSION ROYALE SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES

Brian Myles

Volume 37, numéro 1, 2007

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1082903ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1082903ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Recherches amérindiennes au Québec

ISSN

0318-4137 (imprimé)

1923-5151 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Myles, B. (2007). BRIAN MYLES PARTAGE SES RÉFLEXIONS SUR LA COMMISSION ROYALE SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES. *Recherches amérindiennes au Québec*, 37(1), 85–89. <https://doi.org/10.7202/1082903ar>

sauront se regrouper sur une base dite « de nation »), elle cache une démarche paternaliste (puisque la définition de la nation doit être celle de la partie gouvernementale – le gouvernement québécois reconnaissant comme nation innue les seules communautés innues se situant sur le territoire de la province du Québec, excluant *de facto* les communautés innues du Labrador qui font pourtant partie de la nation innue) et peut s'avérer dangereuse en ce qu'elle peut servir de prétexte politique pour bloquer la marche des autochtones vers leur autonomie politique.

Par exemple, le gouvernement du Québec a souvent déclaré qu'il acceptait de négocier pour l'instant avec des communautés innues mais que le traité allait être signé avec la nation innue (sous-entendant l'ensemble des neuf communautés innues vivant au Québec). Donc, l'argument d'une entente de nation à nation peut ici servir de prétexte à ralentir les négociations, voire à ne pas conclure d'entente si les communautés innues ne s'entendent pas sur une approche commune... au niveau de la nation innue...

Mais de quelle nation parle-t-on? Pour les Innus, la nation innue comprend les neuf communautés vivant au Québec ainsi que trois communautés vivant au Labrador. Or, puisque ces dernières vivent sur le territoire de la province de Terre-Neuve, elles n'appartiennent pas à la nation innue pour le gouvernement du Québec, qui prétend par ailleurs faire des ententes de nation à nation?

L'approche québécoise est également très différente de l'approche canadienne et des autres provinces où il est moins question de la reconnaissance des nations autochtones. On en parle un peu plus ces temps-ci, à cause du Québec, mais essentiellement, tout tourne autour de ce que l'on nomme les Premières Nations, c'est-à-dire la communauté, ou autour du concept de peuples autochtones.

Il y a d'ailleurs une tout autre discussion à faire sur la distinction entre les concepts de nation et de peuple.

La Constitution canadienne reconnaît les droits des « peuples » autochtones, alors que l'État du Québec reconnaît, dans l'exercice de ses compétences constitutionnelles, les droits existants – ancestraux ou issus de traités – des « nations » autochtones du Québec (Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec).

Aussi, le projet de Déclaration des nations unies sur les droits des peuples autochtones affirme que les « peuples autochtones » ont le droit à l'autodétermination.

En conclusion, je vous rappelle la principale raison pour laquelle la CRPA a parlé de réédification des nations : la nécessité de trouver une formule qui permettrait de mettre fin au régime de la Loi sur les Indiens. La Commission avait identifié trois modèles de gouvernance, dont un seul reposait sur le concept de nation.

D'ailleurs, vous savez quelle est la raison principale invoquée pour justifier la réédification des nations? Ce n'est pas une question juridique mais une question pratique. La Commission dit ceci :

Le droit à l'autonomie gouvernementale ne pouvait pas être véritablement exercé par de petites collectivités distinctes, qu'il s'agisse de collectivités indiennes, inuit ou métisses. Ce droit revient à des groupes d'une certaine taille – des groupes qui peuvent revendiquer la qualité de « nation ».

UN FAUX DÉBAT ?

La véritable question est donc, selon moi : comment, et par quoi, remplacer le régime de la Loi sur les Indiens, en s'appuyant sur la reconnaissance des droits inhérents? À cette question, je crois qu'il y a une multitude de réponses possibles. C'est pourquoi le groupe de recherche « Peuples autochtones et gouvernance² » s'est donné comme mandat de développer, d'ici cinq ans, quelques modèles (4-5-6) de gouvernance autochtone permettant de mettre en œuvre le droit des peuples (ou des nations) autochtones à l'autonomie gouvernementale.

Notes

1. En droit, la perspective postcoloniale met en évidence le poids de l'héritage colonial dans les institutions, les pratiques et les représentations, non seulement des ex-colonisés, mais aussi, des ex-colonisateurs; d'autre part, elle permet de tenir compte des réinterprétations de cet héritage et de prendre la mesure des transformations de tous ordres que connaissent les sociétés contemporaines à l'âge de la postmodernité. La perspective postcoloniale du droit canadien reconnaît les Nations autochtones comme « peuples constituants » de l'État fédéral canadien, possédant un statut particulier. Les décisions de la Cour suprême sont une illustration de cette perspective théorique.
2. Pour des informations sur le projet de recherche : www.pag-ipg.com.

BRIAN MYLES PARTAGE SES RÉFLEXIONS SUR LA COMMISSION ROYALE SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES

Les trois articles suivants ont été publiés dans les pages du journal Le Devoir entre le 28 octobre et le 30 octobre 2006 à la suite du Forum socio-économique des Premières Nations tenu à Mashteuiatsh du 25 au 27 octobre 2006. L'intérêt de ces articles réside dans le fait qu'ils abordent, bien que succinctement, des sujets qui n'ont pas été développés dans les pages de ce numéro spécial sur le dixième anniversaire du rapport de la CRPA : le développement économique, l'autonomie gouvernementale, le territoire et les ressources. Le dénominateur commun est qu'il appartient en grande partie aux premières nations de prendre leur avenir en main. Au lendemain du dépôt du volumineux rapport de la Commission, Phil Fontaine, alors chef de l'Assemblée des Premières Nations, confiait aux journalistes qu'il fallait « arrêter d'être des victimes. Si l'on est victime, on blâme les autres [...]. Nous voulons prendre en mains notre destinée [...] ». Dans ce contexte, les articles de Brian Myles portent à une solide réflexion. [NDLR]

UNE RÉVOLUTION INACHEVÉE Dix ans après la commission Erasmus-Dussault les autochtones se cherchent une voie politique

Brian Myles

IL Y AURA DIX ANS le 21 novembre prochain que le rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones a été publié. Dépeint à l'époque comme le rendez-vous de « la dernière chance » par les Premières Nations, cette montagne de 4000 pages proposait une révolution... qui n'a pas encore abouti. La tenue du Sommet socioéconomique de Mashteuiatsh, cette semaine, en est la preuve. Les autochtones sont encore loin de l'instauration – tant souhaitée – de relations « d'égal à égal » avec les Blancs.

La capitale nationale accueillait un bien étrange spectacle le 21 novembre 1996. Un salut matinal au soleil sur les rives de la rivière Outaouais a précédé la publication du rapport final de la Commission royale sur les peuples autochtones. Les chants de gorge du duo

inuit Tudjaat et la guitare de Claude McKenzie (ex-membre de Kashtin) ont rempli le Musée des civilisations, où George Erasmus et René Dussault ont dévoilé le fruit de cinq années de travail acharné. Le ton était donné : il n'y aurait rien d'habituel, à commencer par sa présentation, dans ce rapport historique.

La commission Erasmus-Dussault a amorcé ses travaux sous le règne de Brian Mulroney, en 1991, pour les compléter sous celui de Jean Chrétien, en 1996. Elle a produit le rapport le plus volumineux et le plus coûteux de l'histoire du Canada : 440 recommandations produites au coût de 58 millions de dollars (72 millions en dollars constants).

La tenue de la première commission d'enquête sur les autochtones remontait à 1840. Chargé d'examiner les allégations d'empiètement des colons sur les terres des Indiens et la détérioration des conditions de vie dans leurs communautés, le gouverneur général Charles Bagot proposa la création des pensionnats pour contrer l'influence, sur les jeunes, des valeurs traditionnelles des parents. Avec un siècle et demi de décalage, la commission Erasmus-Dussault se donnait l'ambitieuse mission de remédier à cette politique d'assimilation ratée.

Le document proposait notamment l'instauration d'un troisième ordre de gouvernement, autochtone, souverain dans ses champs de compétence au même titre que le fédéral et les provinces. Il suggérait aussi au gouvernement d'investir entre un milliard et demi et deux milliards par année, au cours des 15 prochaines années, afin d'atténuer les problèmes sociaux vécus par les autochtones et de combler l'écart avec le reste de la population en matière de développement socioéconomique. Pour ce faire, Ottawa aurait dû majorer de 50 % le budget du ministère des Affaires indiennes et du Nord.

Mais surtout, le rapport de la commission Erasmus-Dussault était porteur d'une révolution politique et philosophique en suggérant de restaurer la relation d'égal à égal qui avait prévalu au tout début de la colonisation, alors que les Amérindiens et les coureurs des bois sillonnaient ensemble les voies navigables d'un pays à naître.

Ce document est vite devenu la « bible » des Premières Nations à travers le Canada alors que le gouvernement fédéral a mis plus d'un an à faire connaître sa réponse, timide, qui a pris

la forme d'excuses présentées pour les sévices infligés dans les pensionnats en plus de la création d'un « fonds de guérison » doté d'une enveloppe initiale de 350 millions.

Et depuis ? Presque rien. Du moins au chapitre de l'autonomie. Il s'agit de la revendication la plus criante et la plus importante des autochtones, mais c'est aussi la moins susceptible de se réaliser à moyen terme. Selon le coprésident de la Commission royale sur les peuples autochtones, le juge René Dussault, les Premières Nations « ont raté des occasions » au cours des dix dernières années. « Le rapport s'adressait autant, sinon plus à eux qu'aux gouvernements. Dans les grands chantiers qu'on a proposés aux autochtones en matière d'éducation et de développement socio-économique, il y avait beaucoup de travail qui ne peut être fait par personne d'autre qu'eux », explique-t-il.

Le chef de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL), Ghislain Picard, donne en partie raison au juge Dussault. Dans une série de textes publiés la semaine dernière, à la veille du Sommet socio-économique des Premières Nations, M. Picard affirme qu'il est de la responsabilité des leaders autochtones de « sortir nos peuples du sous-développement et du marasme social qui affligent la majorité de nos communautés ». « La balle est dans notre camp, et nous le savons », dit-il.

La tenue de ce premier sommet, cette semaine à Mashteuiatsh, est intimement liée au fait que les autochtones « ne sont pas prêts pour l'autonomie politique », constate Pierre Trudel, professeur d'anthropologie au Cégep du Vieux-Montréal. « Ils le disent eux-mêmes : ils doivent accroître d'abord leurs capacités et développer leur économie. »

AVANT DE PARLER D'AUTONOMIE

Lors de son élection à la tête de l'Assemblée des Premières Nations (APN), en 1997, Phil Fontaine a été un des premiers leaders autochtones à subordonner la quête de l'autonomie gouvernementale au développement des communautés. Autrement dit, il est inutile de parler d'autonomie si les collectivités ne parviennent pas à subvenir à leurs besoins de base.

À ce chapitre, les quelque 976 000 Indiens, Métis et Inuits du pays vivent dans un véritable Tiers-Monde intérieur.

La liste des problèmes sociaux qui freinent leur essor est interminable. Selon Statistique Canada, la moitié des autochtones vivant en réserve n'ont pas de travail. Ils disposent d'un revenu annuel médian de 15 000 \$, soit deux fois moins que le reste de la population du pays. Un ménage sur deux vit sous le seuil de la pauvreté. L'espérance de vie est plus courte de sept ans dans les réserves. Le taux de mortalité infantile y est de 6,4 pour 1000 habitants (5,5 au Canada). Un autochtone sur cinq vit dans un logement inadéquat, ce qui est dix fois pire qu'ailleurs au pays. Mince consolation, l'état de santé des autochtones s'est amélioré en dix ans. Par contre, les écarts avec le reste du pays sont restés stables ou se sont même creusés.

La Commission d'enquête sur les peuples autochtones appelait le Canada à prendre des engagements fermes pour réduire de 50 % l'écart des conditions sociales et économiques entre les autochtones et le reste du pays sur un horizon de 20 ans. Il reste donc seulement dix ans, et le temps presse ! Les Premières Nations vivent l'explosion démographique qu'avait anticipée la commission Erasmus-Dussault. L'avenir appartient aux jeunes : les 20 à 29 ans devraient former 40 % de la population autochtone d'ici 2017, selon Statistique Canada.

Les subventions à l'éducation suivront-elles cette tendance à la hausse ? Rien n'est moins sûr. « Ce serait très facile de perdre plusieurs générations de jeunes autochtones, et on ne peut pas se le permettre », lance le juge Dussault. Le sort des jeunes préoccupe au plus haut point M. Dussault. Il trouve anormale la sous-scolarisation des Premières Nations. « Le taux de diplomation n'est pas à la hauteur. [...] Il faut offrir un avenir aux jeunes autochtones », dit-il.

Cette statistique peut surprendre. Les autochtones fréquentent davantage l'école que les autres Canadiens, toutes proportions gardées. En 2001, 21 % des Indiens inscrits de plus de 15 ans fréquentaient l'école, contre 16 % de la population canadienne du même âge. Le hic, c'est qu'ils n'arrivent pas à compléter le parcours avec le même succès que les autres. Le taux de diplomation postsecondaire est de 23 % chez les Premières Nations, contre 43 % pour le reste du pays.

La barrière de la langue, le choc culturel et l'absence de perspectives d'emploi dans les communautés d'attache sont à

l'origine de ce décrochage, explique Robert-Falcon Ouellette, conseiller pédagogique à la recherche au sein du Conseil en éducation des Premières Nations. « Les jeunes se demandent à quoi cela sert d'avoir un diplôme universitaire si c'est pour revenir dans une communauté où il n'y a pas d'emplois, avec une dette d'études qu'ils ne seront pas capables de payer », dit-il.

Titulaire de deux maîtrises, ce Cri fait figure d'exception. Au Québec, il y a environ 1220 bacheliers chez les Premières Nations et environ 200 titulaires d'un diplôme de deuxième ou troisième cycle universitaire. M. Ouellette est derrière le projet de construction d'un centre d'études collégiales autochtones, peut-être à Kahnawake, annoncé jeudi. Selon lui, un cégep autochtone permettra d'atténuer les effets pervers vécus par les jeunes qui quittent leurs réserves au profit des villes à l'étape du collégial.

L'éducation est à la base de toute démarche d'autonomie, martèle M. Ouellette. « Le gouvernement investit plus pour l'emploi tout de suite dans les réserves. Je ne doute pas que c'est important, mais il réglerait beaucoup de problèmes à long terme en investissant dans l'éducation. Comme autochtone, c'est l'outil qu'il te faut pour faire ta vie », affirme-t-il.

Le juge Dussault partage cet avis. L'autonomie ne sera possible que si les Premières Nations prennent leur avenir en main. « L'un ne va pas sans l'autre. Le développement des capacités devrait être la première des priorités. Autrement, ça ne sert à rien d'avoir de vastes pouvoirs si on les fait gérer par les autres », explique-t-il.

LA LOGIQUE DU PAIN ET DU BEURRE

L'accord de Kelowna, signé en novembre 2005, s'inscrit en droite ligne dans cette logique du pain et du beurre. Les premiers ministres du Canada et des provinces, de même que les dirigeants de l'APN (à l'exception de ceux du Québec), s'étaient entendus sur un plan de cinq milliards de dollars en cinq ans afin d'améliorer le sort des autochtones en se fixant des objectifs concrets de rattrapage en matière d'éducation, de santé, de logement et de développement économique. Les parties convenaient du coup des principes de « reconnaissance, de respect, d'avantages et de responsabilité » mutuels. La défaite des libéraux

aux dernières élections fédérales a cependant compromis les chances de réalisation de l'accord, les conservateurs y étant fermement opposés.

La table ronde de Kelowna découle de la philosophie de la Commission d'enquête sur les peuples autochtones dans la mesure où elle a cherché, par un dialogue d'égal à égal, à accroître le bien-être des Premières Nations. Pour le juge René Dussault, le rapport déposé en 1996 reste toujours pertinent, « comme une feuille de route pour le changement ».

Lors des conférences sur ce sujet, il répète le même propos central. Depuis ce fameux salut au soleil matinal du 21 novembre 1996, il n'a plus jamais été question de tutelle, d'assimilation et de subordination des autochtones. Ce sont « des entités politiques et culturelles qui ont le droit de se gouverner au sein du Canada », affirme le juge Dussault. L'autonomie complète et réelle n'est cependant pas pour demain...

(Publié dans *Le Devoir*, samedi 28 et dimanche 29 octobre 2006, A1).

QUELQUES RAPPELS ESSENTIELS

Brian Myles

DIX ANS SE SONT ÉCOULÉS depuis la publication du rapport final de la Commission royale sur les peuples autochtones. Voici un rappel des principaux faits marquants dans les relations entre les Premières Nations et les gouvernements.

- 21 novembre 1996 : les coprésidents de la commission, George Erasmus et René Dussault, présentent à Ottawa leur rapport final de quelque 4000 pages, dans lequel ils proposent l'instauration d'un troisième ordre de gouvernement autochtone et l'injection de 1,5 à deux milliards de dollars par année, pendant 15 ans, pour corriger l'injustice sociale à l'égard des Premières Nations.
- 30 juillet 1997 : élection de Phil Fontaine, instigateur de l'échec de l'accord du Lac-Meech, à la tête de l'Assemblée des Premières Nations (APN). Il appelle les autochtones à rompre avec leur mentalité de victimes et à prendre leur destinée en mains.
- 11 décembre 1997 : la Cour suprême définit le titre aborigène dans l'arrêt *Delgamuukw* (Colombie-Britannique) et

précise comment faire la preuve de son existence. La décision prend les allures d'un appel pressant à la négociation et constitue, à cet égard, un déclencheur du traité Nisga'a.

- 4 décembre 1998 : le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies se montre préoccupé, dans un rapport, de la relation directe entre la marginalisation économique des peuples autochtones et la dépossession continue de leurs terres. Le Comité se dit « vivement préoccupé » de voir que les recommandations de la commission n'ont toujours pas été suivies malgré « l'urgence de la situation ».
- 7 janvier 1998 : le gouvernement fédéral présente ses « regrets les plus sincères » aux Premières Nations pour avoir instauré un système de pensionnats, où les jeunes autochtones furent cruellement tenus à l'écart de leur famille et de leur culture. Les libéraux de Jean Chrétien dévoilent un plan d'action, « Rassembler nos forces », visant notamment à renforcer l'autonomie des peuples autochtones et le développement des collectivités. Ottawa annonce aussi la création d'un fonds de guérison de 350 millions pour traiter les survivants des pensionnats.
- 23 octobre 2001 : le gouvernement du Québec et les Cris mettent fin à une vieille guérilla juridique avec la conclusion de la Paix des Braves. L'entente assure l'exploitation des ressources forestières et hydro-électriques dans le respect des valeurs et du mode de vie des Cris, qui, en retour, deviennent maîtres de leur développement grâce à une contribution gouvernementale de 3,5 milliards sur 50 ans.
- 22 novembre 2005 : le gouvernement fédéral débloque deux milliards pour dédommager les anciens élèves des pensionnats autochtones victimes de mauvais traitements.
- 25 novembre 2005 : les leaders de l'APN, les gouvernements provinciaux et le fédéral signent l'accord de Kelowna, une entente de reconnaissance et de coopération mutuelle par laquelle ils conviennent de combler les écarts de développement qu'accusent les autochtones par rapport au reste du pays. Le premier ministre Paul Martin promet d'injecter cinq milliards en cinq ans, une promesse qui tombe à l'eau avec sa défaite électorale.

(Publié dans *Le Devoir*, samedi 28 et dimanche 29 octobre 2006, A10)

LE 10^e ANNIVERSAIRE DE LA COMMISSION ROYALE SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES : L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE DES PREMIÈRES NATIONS N'EST PAS POUR DEMAIN

Brian Myles

LA CLASSE POLITIQUE A REPROCHÉ récemment au candidat libéral Michael Ignatieff d'avoir mis les pieds dans le plat lorsqu'il a évoqué l'hypothèse de faire une place au Québec dans la Constitution. Imaginez l'effet s'il fallait qu'un politicien promette de mettre en œuvre les recommandations névralgiques de la Commission royale sur les peuples autochtones, soit la création d'un Parlement des Premières Nations et l'adoption d'une nouvelle proclamation royale, comparable à celle de 1763, pour confirmer leur droit à l'autonomie.

Il s'agit du volet le plus rapidement jeté aux orties après la publication du rapport de la commission Erasmus-Dussault, en novembre 1996, mais aussi le plus important du point de vue des autochtones. On pourrait même dire que leur quête de reconnaissance n'atteindra sa finalité que le jour où un drapeau des Premières Nations flottera sur la « chambre des peuples ».

Les coprésidents, George Erasmus et le juge René Dussault, avaient poussé très loin cette réflexion théorique, sans pour autant livrer des recettes toutes faites. Il leur apparaissait très clair que l'autonomie gouvernementale devait s'accompagner de la possibilité, pour les autochtones, de prélever leurs propres impôts sur les territoires et de recevoir des transferts financiers de l'État.

De l'aveu même de Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL), c'est une idée « révolutionnaire » qui n'est pas près de se réaliser. « Nous sommes encore loin du compte. C'est un projet de très longue haleine compte tenu de la diversité au sein de nos communautés », dit-il. Certaines bandes ne tiennent pas plus qu'il le faut à un changement radical de régime. « L'Assemblée des Premières Nations représente, pour plusieurs, le gouvernement autochtone de facto », explique M. Picard.

Selon Pierre Trudel, un spécialiste des questions autochtones, l'actuelle *Loi sur les Indiens* paraît confortable pour certaines nations autochtones. Elle

contient juste ce qu'il faut de vide juridique « pour permettre à un bon conseil de bande de faire à peu près ce qu'il veut ». Les conseils de bande gèrent d'ailleurs environ 85 % des 6 milliards dépensés par le fédéral. « Au-delà du discours des nationalistes autochtones, il y a beaucoup de bandes qui se satisfont de la Loi sur les Indiens », affirme M. Trudel, un professeur d'anthropologie au Cégep du Vieux-Montréal.

La férocité avec laquelle les Premières Nations ont attaqué le projet de loi des libéraux sur la gouvernance, en 2002, témoigne de cette résistance au changement. Sous prétexte que l'approche leur était imposée, les Premières Nations ont démolé ce projet par lequel les conseils de bande auraient été amenés à se doter de règles électorales, financières et gouvernementales plus transparentes.

LA MOSAÏQUE DES COLLECTIVITÉS

Les Premières Nations forment environ 3 % de la population du Canada, une faiblesse démographique qui apparaît plus flagrante – et plus insidieuse encore – lorsque l'on examine à la loupe leur présence géographique. Selon les données du ministère des Affaires indiennes, plus de 400 collectivités au Canada sont formées de moins de... 65 habitants, ce qui rend difficile, voire impossible la prestation de services sociaux de même que l'édification d'institutions politiques. Au Québec, les communautés les plus importantes sont les Mohawks (16 200 personnes), les Innus (15 400) et les Cris (14 600), quoiqu'ils ne vivent pas tous sur un même territoire. Les plus petites sont les Naskapis (830), les Malécites (760) et les Abénakis (2050).

Selon le coprésident de la Commission royale sur les peuples autochtones, René Dussault, les Premières Nations devront se défaire de leur conception de l'autonomie comme étant une affaire menée par les bandes, à l'échelle des communautés locales. « On ne pourra prétendre à des pouvoirs qui ressemblent à ceux des provinces si on ne se regroupe pas au niveau des nations », dit-il. Dans les conférences qu'il prononce au sujet du dixième anniversaire de la Commission, le juge Dussault lance des interrogations que seules les Premières Nations pourront élucider. À qui appartient le titre autochtone, à la nation ou à chacune des collectivités? « S'il doit y avoir des pouvoirs significatifs aux gouvernements autochtones, ça

prend une masse critique plus grande que celle du "communauté par communauté" », croit M. Dussault.

Le raisonnement du juge Dussault est limpide. L'autonomie gouvernementale ne veut strictement rien dire si les Premières Nations n'héritent pas d'un pouvoir de taxation et d'une capacité de générer des revenus adéquats pour faire face à leurs multiples défis en matière de développement social et économique. « On ne peut pas parler d'autonomie gouvernementale si tout l'argent vient uniquement du gouvernement fédéral et des provinces », dit-il. Or, cette autonomie reste une fiction, tout au plus un vœu pieux, si les bandes ont préséance sur les nations dans le partage des pouvoirs.

LA QUESTION TERRITORIALE

Dix ans après la publication du rapport final de la Commission royale sur les peuples autochtones, la question du partage du territoire et des ressources est loin d'être réglée. Pour Ghislain Picard, la résolution de ces conflits ancestraux constitue le préalable à l'atteinte de l'autonomie.

Ni la table ronde de Kelowna, en 2005, ni le récent sommet socioéconomique des Premières Nations n'ont permis d'aborder ces questions vitales pour les autochtones. « C'est plus facile d'avoir l'adhésion du public sur l'amélioration des conditions socioéconomiques des autochtones que sur la question très délicate du partage de certaines responsabilités, de l'autonomie et de la gouvernance », fait remarquer le juge Dussault.

Ghislain Picard fait son mea-culpa. « C'est notre responsabilité, comme élus, de faire en sorte que les questions qui nous touchent deviennent incontournables. On n'a jamais été des acteurs incontournables dans le processus électoral, quel qu'il soit. [...] C'est à nous que revient la responsabilité de lancer l'appel au gouvernement et à l'ensemble de la société », disait-il en entretien, à la veille du sommet de Mashteuiatsh. Comme l'a dit M. Picard, les autochtones ont le choix d'attendre que « le bon gouvernement » se présente, ou de prendre les commandes de leur développement. Avec la tenue de ce sommet, ils ont opté pour la deuxième avenue.

Avec le recul, l'anthropologue Pierre Trudel considère le rapport final de la Commission royale sur les peuples autochtones comme « un document de

référence » qui inspire à la fois les décisions de la Cour suprême et façonne le débat politique sur les autochtones. « C'est une influence qui se fera sentir dans le long terme », dit-il.

Décrit comme un document des années 70 à sa sortie, la « bible » des autochtones était en avance sur son époque. Dix ans plus tard, les « remèdes » élaborés par la Commission royale pour sortir [sic] les Premières Nations n'ont pas été tous utilisés. Le seront-ils dans dix autres années ?

(Publié dans *Le Devoir*, lundi 30 octobre 2006, A2)

Actualités

ÉLECTIONS QUÉBEC 2007 Des autochtones s'engagent*

Pour la première fois depuis sa fondation en 1985, l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL) s'est engagée dans une élection au Québec, soit celle du 26 mars 2007. Lors d'une conférence de presse (01/03/07) tenue au cours de la campagne électorale, l'organisation autochtone présente le document Premières Nations : incontournables pour l'avenir du Québec. Le document énonce des principes importants aux yeux des Premières Nations et cerne les enjeux qui les touchent particulièrement. Selon l'APNQL, il s'agit d'un « appel ultime aux partis politiques provinciaux », et le Québec a « l'obligation d'y répondre ».

Le 20 mars, une semaine précédant l'élection, l'APNQL organisa au Cégep du Vieux Montréal un débat entre les partis politiques. Y ont participé Caroline Pageau de l'Action démocratique, Geoffrey Kelley du Parti libéral du Québec, Marjolain Dufour du Parti québécois et François Saillant de Québec solidaire (Pour des raisons de santé, le candidat du Parti Vert n'a pu se présenter). Le 22 mars avait lieu à l'Université du Québec à Montréal un midi des nations organisé conjointement par Recherches amérindiennes au Québec et la Chaire de recherche du Canada en études québécoises et canadiennes. À cette occasion et au terme

de la campagne électorale, le chef de l'APNQL, Ghislain Picard, commenta le débat tenu quelques jours plus tôt au Cégep du Vieux Montréal, tout en expliquant les motifs de l'engagement de son organisation dans la campagne électorale. À la suite de son discours, Josée Boileau, éditorialiste au quotidien *Le Devoir*, Alain Gagnon, de la Chaire de recherche du Canada en études québécoises et canadiennes, et Pierre Trudel, du Cégep du Vieux Montréal, ont discuté de l'engagement électoral de l'APNQL avec le chef Picard; questions et commentaires de la salle sont venues clôturer cette rencontre. Nous présentons ici un résumé des propos tenus lors de ce Midi des Nations¹.

Pierre Trudel

DISCOURS DE GHISLAIN PICARD

Deux raisons principales expliquent notre engagement dans cette campagne électorale. Malgré l'important Forum socio-économique tenu l'automne dernier (25-26-27 octobre 2006) sur notre situation et nos demandes, qui a réuni les gouvernements et les principaux acteurs de la société civile, aucun politicien n'est revenu sur les engagements issus de ce forum au cours de la campagne électorale. D'autre part, la question de la décentralisation des pouvoirs aux régions est au cœur des engagements des principaux partis politiques et encore là, on nous ignore totalement. Ce thème nous concerne directement puisqu'il soulève la question de l'exploitation des ressources du territoire et de la répartition des profits. Nous avons donc décidé de nous engager dans cette campagne. Mais avant d'aller plus loin, j'aimerais présenter quelques commentaires généraux sur cette première participation à des élections provinciales.

Cette tendance à prendre notre place continuera et s'accroîtra dans l'avenir, y compris du côté fédéral, là où pourraient se tenir de nouvelles élections, compte tenu du gouvernement minoritaire à Ottawa. Depuis le début de la campagne électorale québécoise, je considère que nos petits gestes, qui sont à la hauteur de nos moyens financiers et nos ressources humaines, nous ont malgré tout rapporté. Il faut dire que nous avons pris l'habitude de ne pas placer nos espoirs très haut... Je constate au terme de cette campagne, et à la suite du débat de cette semaine avec les partis politiques, que nous ne sortirons pas gagnants de cette élection... Notre message a cependant passé, plus particulièrement dans

les régions; quant à nous, nous avons atteint notre objectif. Après le 26 mars, le défi restera cependant entier. Je n'ai jamais autant suivi une campagne électorale! Je l'ai trouvée un peu terne... Je ne sais pas ce que vous en pensez vous-mêmes (loin de moi l'idée d'influencer votre vote, cela vous appartient, appartient à la société québécoise), mais trop de questions de personnalités ont dominé la campagne et pas assez sur l'analyse des plates-formes politiques des partis.

Il y a quelque temps se tenait le Forum socio-économique des Premières Nations à Mashteuiatsh. Concrètement, peu en est sorti. Ce fut malgré tout un exercice important pour nous. Avec peu de moyens, nous avons mobilisé d'une façon sans précédent les commissions de l'APNQL et nos professionnels de la santé, de l'éducation et de l'économie afin de tenir ce forum. Nous avons atteint encore là notre objectif de passer un message à la population en établissant clairement l'écart qui nous sépare dans nos conditions de vie d'avec les Québécois. Cette situation est déplorable et inacceptable. Le résultat de ce forum consiste essentiellement en des engagements des gouvernements afin de relever nos conditions socio-économiques sur une période de trois à cinq ans. Nous voulions confronter les gouvernements en leur posant des questions qui sont cruciales pour nous. Pour devenir des acteurs du relèvement de nos conditions de vie, nous devons dépasser la relation de dépendance envers les fonds gouvernementaux, plus particulièrement fédéraux. Nous devons aller plus loin qu'une simple relation financière. Au forum socio-économique, tous les partenaires se sont mis d'accord afin de doter nos communautés d'outils pour développer nos économies. Briser le lien de dépendance envers les transferts gouvernementaux et développer l'économie au moyen de l'accès aux ressources des territoires. Voilà ce qui a fait consensus. Il s'agit là du principal litige de nos Nations avec le Québec. De façon périodique, on assiste à des confrontations sur cette question des ressources.

Nous avons parcouru soixante-quinze pourcent du chemin, c'est la conclusion que nous tirons à la suite de ce forum socio-économique. Reste un vingt-cinq pourcent, et qui est capital à nos yeux. Sur les ressources, le Québec et le gouvernement libéral ne se prononcent pas. Il s'agit pourtant des ressources

* Le résumé des propos a été réalisé par Pierre Trudel.